

2018_CT2_280

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux opérateurs dans le cadre de la Programmation 2018 du PLIE du Pays d'Aix

Le 21 juin 2018, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Puits Morandat à Gardanne, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 15 juin 2018, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – ARDHUIN Philippe – AUGHEY Dominique - BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel - BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte - de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé - FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre - GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard - MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude - MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RENAUDIN Michel – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc - TAULAN Francis – TERME Françoise – YDE Marcel

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir à SLISSA Monique – BENKACI Moussa donne pouvoir à MALAUZAT Irène – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BACHI Abbassia – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à AUGHEY Dominique – CALAFAT Roxane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – CORNO Jean-François donne pouvoir à MERCIER Arnaud – DEVESA Brigitte donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à DELAVET Christian – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à BOUDON Jacques – JOUVE Mireille donne pouvoir à GUINIERI Frédéric – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PAOLI Stéphane donne pouvoir à GALLESE Alexandre – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à TAULAN Francis – PIZOT Roger donne pouvoir à ARDHUIN Philippe – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger - RAMOND Bernard donne pouvoir à MANCEL Joël – ROLANDO Christian donne pouvoir à TERME Françoise – SALOMON Monique donne pouvoir à HOUEIX Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : AMAROUCHE Annie - AMEN Mireille – BORELLI Christian - BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CIOT Jean-David – CRISTIANI Georges – GARELLA Jean-Brice – GOURNES Jean-Pascal – LEGIER Michel – PEREZ Fabien – PROVITINA-JABET Valérie – ROUVIER Catherine – SERRUS Jean-Pierre – TRAINAR Nadia

Secrétaire de séance : Arnaud MERCIER

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Développement économique et emploi

Emploi et formation

■ Séance du 21 juin 2018

05_3_08

■ Attribution de subventions aux opérateurs dans le cadre de la Programmation 2018 du PLIE du Pays d'Aix

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Sur le territoire du Pays d'Aix, la politique soutenue dans le domaine de l'emploi et de l'insertion s'inscrit notamment dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (P.L.I.E.) et repose sur une programmation commune bâtie avec les services de l'État, de la Région et le Département des Bouches-du-Rhône, sur les objectifs spécifiques de l'intervention du Fonds Social Européen (F.S.E.).

Ce Plan a pour objet la mise en cohérence des interventions publiques au niveau local pour le public ciblé, afin de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi des personnes les plus en difficulté. Cette démarche partenariale est destinée à coordonner, dynamiser et renforcer, sur le territoire du Pays d'Aix, la mobilisation des moyens de chacun des signataires, afin de permettre l'accès à l'emploi des femmes et des hommes confrontés à une exclusion durable du marché du travail.

Le PLIE assure une ingénierie technique et financière des actions et des dispositifs locaux contribuant à l'emploi des bénéficiaires puis au maintien de ceux-ci dans l'emploi pendant plus de 6 mois.

Le PLIE du Pays d'Aix en tant que « plate-forme de coordination », permettant la mobilisation des moyens de chaque partenaire, intervient selon 3 axes structurés autour :

- Du renforcement des structures qui accueillent, orientent et suivent les publics susceptibles d'intégrer les actions du PLIE
- Des structures d'insertion par l'activité économique, afin d'améliorer la qualification des participants,
- Des partenariats avec des entreprises et des organisations socioprofessionnelles de façon à ce que les participants puissent engager leur parcours d'insertion, en tenant compte de la réalité du marché local du travail.

Au titre de l'année 2018, la programmation retenue reste similaire en termes d'actions ; le bilan qualitatif des actions menées confirmant la bonne adéquation de la pédagogie des actions au profil des personnes suivies dans le cadre du PLIE.

Par ailleurs, la coordination accrue mise en place entre les différentes instances (Conseil Régional, Conseil Départemental, Pôle d'insertion et Pôle Emploi) assure la complémentarité des actions et non une « superposition ». La mise en œuvre du Plan Départemental d'Insertion, et plus particulièrement sa déclinaison territoriale, le Plan Territorial d'Insertion – PTI – a permis l'enrichissement de la programmation notamment sur des problématiques d'addiction et des sujets de société sensibles. Une approche auprès des publics par des professionnels reste la plus efficace dans l'acceptation puis la résolution des difficultés.

La programmation du PLIE en 2018 se voit enrichie d'actions professionnalisantes et d'actions d'information conduites par des opérateurs reconnus.

A ce titre, trois structures sollicitent des aides financières destinées à la réalisation d'actions en direction des participants du PLIE du territoire du Pays d'Aix, dans le cadre de leur insertion socio-professionnelle.

Après avoir rencontré l'ensemble des opérateurs, la planification des opérations a été validée afin que les accompagnateurs à l'emploi puissent positionner dans les meilleurs délais les participants du PLIE au regard de leur problématique particulière.

Cette programmation s'inscrit dans le droit fil des politiques soutenues auparavant par le Pays d'Aix dans le domaine de l'emploi selon les 4 axes d'interventions et constitue une offre d'insertion et d'étapes de parcours complémentaires à celles mises en œuvre notamment par le service de l'Insertion par l'Activité Économique de la Direction de l'Insertion et de l'Emploi du Territoire du Pays d'Aix.

- Aide aux dispositifs institutionnalisés d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi
- Aide aux dispositifs d'insertion par l'activité économique
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter la mobilité des personnes en recherche d'emploi
- Aide aux dispositifs destinés à faciliter le rapprochement entre les offres et les demandes d'emploi.

Conformément au Règlement Budgétaire et Financier de la Métropole et en accord avec les modalités de paiement indiquées dans chaque convention de partenariat, il est précisé que le versement de la subvention interviendra en deux temps – un acompte de 80 %, après notification d'attribution de la subvention ou notification de la convention attributive et le paiement du solde intervenant dès la production des bilans qualitatifs, quantitatifs et financiers.

Proposition de subventions dans le cadre de la programmation 2018

N°GU	ASSOCIATION	ACTION SUBVENTIONNÉE	SUBV° N-1	BUDGET GLOBAL ACTION	SUBV° SOLLICITÉE	SUBV° PROPOSÉE	CONV OUI/ NON
2018-167	FACE SUD PROVENCE	Mise en œuvre d'une JOB ACADEMY	0	18.000 €	13.000 €	13.000 €	NON
-	FORMATSUD	Action de féminisation autour des métiers du bâtiment	0	22.800 €	4.800 €	4.800 €	NON
-	PERFORMANCE MEDITERRANEE	Mise en œuvre de parcours numériques	0	9.900 €	6.600 €	6.600 €	NON
TOTAL					24.400 €	24.400 €	

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- La délibération n°HN 021-049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- L'avis de la Commission de Territoire Développement économique, Emploi et Agriculture du 6 juin 2018.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20180621-2018_CT2_280-DE Date de télétransmission : 02/07/2018 Date de réception préfecture : 02/07/2018

Considérant

- Qu'il est nécessaire d'établir une programmation au titre du PLIE en complémentarité avec les actions conduites par nos partenaires.
- La plus-value apportée par ces actions aux participants du PLIE.
- L'intérêt pour le territoire du Pays d'Aix d'offrir à ces demandeurs d'emploi une offre variée dans les domaines de l'insertion et de la remobilisation.

Délibère

Article 1 :

Le montant global retenu des subventions au titre de la programmation 2018 du PLIE du Pays d'Aix est de 24.400 € répartis comme indiqué dans le tableau récapitulatif ci-dessus.

Article 2 :

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à prendre toutes les dispositions concourant à la bonne exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits en autorisations d'engagement sur le service 9 « Fond Social Européen » chapitre 65 du budget 06 de la Métropole 2018.

Demande de subvention pour l'exercice 2018 – Dossier 2018-GU167

Fiche administrative

Association : FACE SUD PROVENCE

Siège social : 13001 MARSEILLE

Objet social : Regrouper les entreprises locales luttant contre l'exclusion dans l'emploi, le développement économique

N° SIRET : 501 364 194 00024

Président : Mme Malika IDRI

Personne en charge du dossier dans l'association : Mme Emilie GUEZ

Chiffres clés au 31/12/2017 :

Total produits :

Résultat net :

Trésorerie :

Relation avec l'intercommunalité :

Subvention 2017

Convention

MAD à titre onéreux de Personnel

MAD à titre gratuit de Locaux

Cotisation 2018

Cotisation 2017

Imputation budgétaire

oui non

oui non 27 180

oui non

oui non

oui non

oui non Montant : 21 000

oui non Montant : 12 100

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie LÉBOUC

Nature de la subvention : Fonctionnement Global

Fonctionnement spécifique

Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Insertion emploi

Lieu de l'action : Pays d'Aix

Intitulé, objectif et description de l'action : Mise en œuvre d'une JOB ACADEMY

12 à 30 personnes réparties sur 2 à 3 sessions de 35 heures.

L'action répond à 2 objectifs :

- la réduction de la fracture numérique et les appréhensions vis à vis des outils informatiques du public accompagné dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix ;

- le développement de compétences numériques dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi durable.

Chaque session est basée sur des méthodes pédagogiques qui favorisent :

- la coopération entre les participants et l'équipe pédagogique par la co-construction de savoirs ;

- la personnalisation des méthodes et la diversité des outils en fonction des besoins de chacun ;

- la mise en pratique et le développement de projets.

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

- 1 JOB ACADEMY avec l'entreprise marseillaise NEXTIA

5 journées d'accompagnement collectif : rencontre avec des cadres dirigeants, communication verbale et non verbale, atelier théâtre, simulations d'entretien de recrutement, CV et mini CV et visite d'entreprise.

3 suivis individuels sur 3 mois.

Taux de retour à l'emploi = 80 %

- 3 sessions de CV VIDEO

Coaching des demandeurs d'emploi : comment se présenter et promouvoir son parcours, valoriser ses expériences, montrer et démontrer sa motivation, prendre confiance en soi.

Tournage vidéo.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_280-
DE

Date de télétransmission : 02/07/2018

Date de réception préfecture : 02/07/2018

MAJ : 12/09/2017

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association : 18 000,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 13 000,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 13 000,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 13 000,00 € soit 72 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service OpérationnelCommentaires :Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 13 000,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 13 000,00€	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 13 000,00€ soit 72 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations
le :

Favorable Négatif	<u>Commentaires :</u>
--------------------------	-----------------------

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_280-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

MAJ : 12/09/2017

Demande de subvention pour l'exercice 2018 – Dossier 2018-

Fiche administrative

Association : FORMATSUD

Siège social : 13510 EGUILLES

Objet social : Formation continue d'adultes

N° SIRET : 824 080 931 00010

Président : Mr Laurent BALLESTER *Personne en charge du dossier dans l'association :* Mr Laurent BALLESTER

<u>Chiffres clés au 31/12/2017 :</u>	<u>Relation avec l'intercommunalité :</u>	oui	non	
Total produits :	Subvention 2017	oui	non	
	Convention	oui	non	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de <u>Personnel</u>	oui	non	
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	oui	non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui	non	Montant :
	Cotisation 2017	oui	non	Montant :
	Imputation budgétaire			

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie LEBOUÇ

Nature de la subvention : Fonctionnement Global **Fonctionnement spécifique** Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Insertion emploi

Lieu de l'action : Pays d'Aix

Intitulé, objectif et description de l'action : Développement d'une action de féminisation autour des métiers du bâtiment pour un groupe de 6 à 8 demandeuses d'emploi du territoire du Pays d'Aix

L'action répond à 3 objectifs :

- la sensibilisation des opérateurs de l'emploi et de l'insertion du territoire du Pays d'Aix aux opportunités d'emploi dans le secteur du BTP pour un public féminin non qualifié ;
- la création de parcours de formation à destination d'un public féminin non qualifié en lien avec les besoins en main d'œuvre sur le territoire ;
- la mobilisation des entreprises du BTP sur les questions d'égalité femme homme.

Il s'agit également de répondre aux exigences de prise en compte de l'égalité femme homme dans le cadre du dispositif clauses sociales animé par la Direction de l'insertion et de l'emploi du Pays d'Aix et de mobiliser plusieurs partenaires autour d'un projet collectif.

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_280-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association : 22 800,00 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 4 800,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 4 800,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 4 800,00 € soit 21,05 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service Opérationnel

Commentaires :

Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 4 800,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 4 800,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 4 800,00 € soit 21,05 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations

<p>Favorable Négatif</p>	<p><u>Commentaires :</u></p>
--------------------------------------	------------------------------

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_280-DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Demande de subvention pour l'exercice 2018 – Dossier 2018-

Fiche administrative

Association : PERFORMANCE MÉDITERRANÉE

Siège social : 13001 MARSEILLE

Objet social : Formation professionnelle d'adultes

N° SIRET : 518 324 348 00011

Président : Mme Dominique LOUIS *Personne en charge du dossier dans l'association* : Mr Jérôme FAUX

<u>Chiffres clés au 31/12/2017 :</u>	<u>Relation avec l'intercommunalité :</u>	oui	non	
Total produits :	Subvention 2017	oui	non	
	Convention	oui	non	
Résultat net :	MAD à titre onéreux de <u>Personnel</u>	oui	non	
	MAD à titre gratuit de <u>Locaux</u>	oui	non	
Trésorerie :	Cotisation 2018	oui	non	Montant :
	Cotisation 2017	oui	non	Montant :
	Imputation budgétaire			

Présentation de la demande de subvention

Personne en charge du dossier au Conseil de Territoire ou à la Métropole : Mme Nathalie LÉBOUC

Nature de la subvention : Fonctionnement Global **Fonctionnement spécifique** Investissement

Description de l'objet de la subvention

Compétence : Insertion emploi

Lieu de l'action : Pays d'Aix

Intitulé, objectif et description de l'action : Mise en œuvre de parcours numériques au bénéfice des participants du PLIE du Pays d'Aix.

12 à 30 personnes réparties sur 2 à 3 sessions de 35 heures.

L'action répond à 2 objectifs :

- la réduction de la fracture numérique et les appréhensions vis à vis des outils informatiques du public accompagné dans le cadre du PLIE du Pays d'Aix ;
- le développement de compétences numériques dans le cadre d'un parcours de retour à l'emploi durable.

Chaque session est basée sur des méthodes pédagogiques qui favorisent :

- la coopération entre les participants et l'équipe pédagogique par la co-construction de savoirs ;
- la personnalisation des méthodes et la diversité des outils en fonction des besoins de chacun ;
- la mise en pratique et le développement de projets.

Autre(s) partenaire(s) public(s) :

Récapitulatif succinct des réalisations de l'année précédente :

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_280-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

Chiffres clés :

Total produit de l'action ou du budget général de l'association : 9 900 €

Subvention **demandée** à la Métropole Aix-Marseille-Provence – Tous Conseils de Territoire

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 6 600,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 6 600,00 €	
Montant total demandé à la Métropole Aix-Marseille-Provence : 6 600,00 € soit 66,66 % du total produit hors contributions volontaires.	

Remarques éventuelles du Service OpérationnelCommentaires :Subvention **proposée** par la Métropole Aix-Marseille-Provence

CT1 montant : 0,00 €	CT4 montant : 0,00 €
CT2 montant : 6 600,00 €	CT5 montant : 0,00 €
CT3 montant : 0,00 €	CT6 montant : 0,00 €
Métropole Aix-Marseille-Provence montant : 6 600,00 €	
Montant total proposé par la Métropole Aix-Marseille-Provence : 6 600,00 € soit 66,66 % du total produit hors contributions volontaires.	

Avis de la Commission chargée d'assurer le suivi et la cohérence des subventions accordées aux associations
le :

Favorable Négatif	<u>Commentaires :</u>
--------------------------	-----------------------

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_280-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

MAJ : 12/09/2017

Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 20 10

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services	500		
Achats matières et fournitures		074- Subventions d'exploitation ¹²	
Autres fournitures	500	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs			
Locations	1000		
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance	300		
Documentation	700	Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 - Autres services extérieurs	3500	- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	2500	- Territoire du Pays d'Aix	13000
Publicité, publication	500	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	500	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel	11500	Fonds européens	
Rémunération des personnels	7660	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	3840	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées	5000
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	19000	TOTAL DES PRODUITS	18000
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	2000
Mise à disposition gratuite de biens et prestations	1000	Prestation en nature	1000
Personnel bénévole	2000	Dons en nature	
TOTAL	21000	TOTAL	21000

La subvention demandée à la Métropole de 13000 € représente 62 % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

Cachet de l'association

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics ou privés ne tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit a minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Pour de renseignements le joindre au plan de l'association

Page Sud-Provence
13 Rue Félix Buisson
Si Mauront bât. B
OS 80285
Accuse de réception en préfecture
0132000406201806212018 CT2_280-
DESiret 501 364 194 0024
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits.

Année ou exercice 20

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats		70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Prestations de services			
Achats matières et fournitures	3983	074 - Subventions d'exploitation¹²	
Autres fournitures	300	État : préciser le(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs		-	
Locations	7 000	-	
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance		-	
Documentation		Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	
62 - Autres services extérieurs		- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	4800
Publicité, publication	600	- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions		- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Et	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Ouest Provence	
		- Territoire du Pays de Martigues	
63 - Impôts et taxes		Communes (détailler)	
Impôts et taxes sur rémunérations,			
Autres impôts et taxes			
		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel		Fonds européens	
Rémunération des personnels	4455	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	2052	Autres établissements publics	18 000
Autres charges de personnel	4410	Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionne			
Frais financier			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	22 800	TOTAL DES PRODUITS	22 800
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolet	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention demandée à la Métropole de € représente % du total des produits hors contributions volontaires.
(montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à

Eguilles

le

18/12/17

Cachet de l'association

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les sources des financements demandés.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information quantitative ou, à défaut, qualitative vers l'annexe 040 931 possibilité d'inscrire en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

FORMATSUD AIX

13510 Acquis de réception en préfecture
13510 Acquis de réception en préfecture
SIREN : 013 240054007-200806212018-018-559A
DE
Tel : 04 91 10 85 83 - formatsudaix@gmail.com
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

3-2. Budget prévisionnel de l'action

Le total des charges doit être égal au total des produits

Année ou exercice 20

CHARGES	Montant ¹¹	PRODUITS	Montant ¹¹
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	2 688	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	3300
Préstations de services			
Achats matières et fournitures	2 688	074- Subventions d'exploitation ¹²	6600
Autres fournitures		État : préciser la(s) ministère(s) sollicité(s)	
61 - Services extérieurs	1 650		
Locations	1 650		
Entretien et réparation		Région(s) :	
Assurance			
Documentation		Département(s) :	
		Métropole Aix-Marseille-Provence (Total)	6600
62 - Autres services extérieurs	486	- Territoire Marseille-Provence	
Rémunérations intermédiaires et honoraires		- Territoire du Pays d'Aix	6600
Publicité, publication		- Territoire du Pays Salonais	
Déplacements, missions	486	- Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Et	
Services bancaires, autres		- Territoire Istres-Quest Provence	
		- Territoire du Pays de Martiques	
63 - Impôts et taxes	258	Communes (détailler) :	
Impôts et taxes sur rémunérations,	258		
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (détailler) :	
64 - Charges de personnel	4 026	Fonds européens	
Rémunération des personnels	2 740	L'agence de services et de paiement (ex-CNASEA-emplois aidés)	
Charges sociales	1 188	Autres établissements publics	
Autres charges de personnel	98	Aides privées	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	
66 - Charges financières		Dont cotisations, dons manuels ou legs	
67 - Charges exceptionnelles		76 - Produits financiers	
68 - Dotation aux amortissements		78 - Reprises sur amortissements et provisions	
CHARGES INDIRECTES			
Charges fixes de fonctionnement	792		
Frais financiers			
Autres			
TOTAL DES CHARGES	9 900	TOTAL DES PRODUITS	9 900
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES¹³			
66 - Emplois des contributions volontaires en nature		67 - Contributions volontaires en nature	
Secours en nature		Bénévolat	
Mise à disposition gratuite de biens et prestations		Prestation en nature	
Personnel bénévole		Dons en nature	
TOTAL		TOTAL	

La subvention demandée à la Métropole de € représente % du total des produits hors contributions volontaires. (montant attribué/total des produits) x 100

Signature du Président

Fait à le

Cachet de l'association

¹¹ Ne pas indiquer les centimes d'euros.

¹² L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs. Aucun document complémentaire ne sera demandé si cette partie est complétée en indiquant les autres services et collectivités sollicités.

¹³ Le plan comptable des associations, issu du règlement CRC n° 99-01, prévoit à minima une information (quantitative ou, à défaut, qualitative) dans l'annexe et une possibilité d'inscription en comptabilité mais en engagements « hors bilan » et « au pied » du compte de résultat.

Dominique LOUIS
Directrice Générale

D. Louis

Performance Méditerranée
SA SCOP
26-28 Allée Léon Gambetta
13005 Marseille
Tél: 04 95 08 01 86
Date de réception en préfecture : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018

OBJET : Développement économique et emploi - Emploi et formation - Attribution de subventions aux opérateurs dans le cadre de la Programmation 2018 du PLIE du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	75
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	75
Majorité absolue	38
Pour	75
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **28 JUIN 2018**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20180621-2018_CT2_280-
DE
Date de télétransmission : 02/07/2018
Date de réception préfecture : 02/07/2018